

①②

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②① Numéro de dépôt: 85420052.4

⑤① Int. Cl. 4: **A 63 C 5/16**

②② Date de dépôt: 19.03.85

③① Priorité: 10.04.84 FR 8405861

⑦① Demandeur: **Payraud, Fernand, "Le Clos Baron"**
Domancy, F-74700 Sallanches Haute-Savoie (FR)

④③ Date de publication de la demande: 30.10.85
Bulletin 85/44

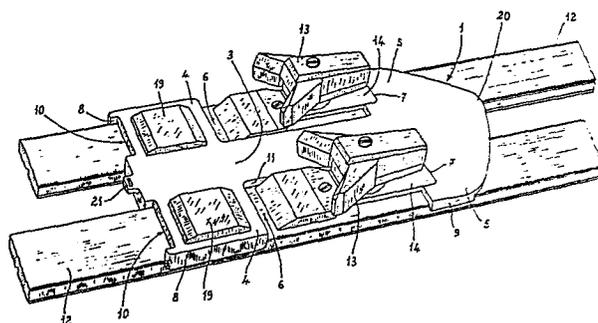
⑦② Inventeur: **Payraud, Fernand, "Le Clos Baron"**
Domancy, F-74700 Sallanches Haute-Savoie (FR)

⑥④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

⑦④ Mandataire: **Bratel, Gérard et al, Cabinet GERMAIN &**
MAUREAU Le Britannia - Tour C 20, boulevard E.
Deruelle, F-69003 Lyon (FR)

⑤④ **Accessoire pour la transformation temporaire d'une paire de skis en un genre de monoski.**

⑤⑦ Cet accessoire, se présentant comme une plaque (1), permet de réunir deux skis de neige ordinaires (12) pour réaliser un genre de monoski. Il comporte, de part et d'autre d'une partie médiane (3), des parties latérales (4) et des ailes (5) venant se poser sur les skis (12), lesquels s'introduisent dans deux empreintes parallèles (10) formées sous la plaque (1). Les parties latérales (4) sont positionnées entre les organes avant (13) et arrière de fixation des chaussures sur les skis (12), de telle sorte que la solidarisation des chaussures avec les skis provoque, par effet de pression, la solidarisation des deux skis (12) au moyen de la plaque (1).



EP 0 159 952 A1

"Accessoire pour la transformation temporaire d'une paire de skis en un genre de monoski"

La présente invention, qui concerne le domaine du ski de neige, a précisément pour objet un accessoire permettant de transformer en quelques secondes et temporairement une paire de skis ordinaires en un genre de monoski, ceci sans intervention mécanique, et sans déplacement ou modification de réglage des organes de fixation des chaussures sur les skis. A l'inverse, le genre de monoski ainsi obtenu est de nouveau transformable, tout aussi facilement et rapidement, en une paire de skis traditionnelle.

Il est rappelé qu'un "monoski" est une variété de ski, unique et de largeur importante, sur lequel les deux chaussures du skieur sont attachées côte à côte. L'invention fournit un accessoire qui, sans créer un véritable monoski répondant à la définition donnée ci-dessus, permet de réunir les deux skis d'une paire ordinaire en un engin unique, reconstituant les caractéristiques essentielles d'un monoski et permettant ainsi à un skieur d'évoluer sur la neige comme s'il pratiquait le monoski.

A cet effet, l'accessoire selon l'invention, pour la transformation temporaire d'une paire de skis en un genre de monoski, est essentiellement constitué par une plaque qui comporte deux empreintes sensiblement parallèles pour son emboîtement sur les deux skis d'une paire de skis, ainsi que des parties latérales symétriques se positionnant entre les organes avant et arrière de fixation des chaussures sur les skis, de telle sorte que la solidarisation des chaussures avec les skis provoque, par la pression des semelles des chaussures sur lesdites parties latérales, la solidarisation des deux skis au moyen de la plaque.

L'invention fournit ainsi un accessoire qui, pour être positionné sur les deux skis et être solidarisé avec les deux skis, ne nécessite aucun organe de fixation tel que vis ou écrou, et aucun outil, cet accessoire étant extrêmement simple puisqu'il ne comporte aucun mécanisme

et est réalisable d'une seule pièce, par exemple par moulage. De plus, il s'adapte à presque tous les skis actuels et n'exige ni transformation, ni équipement complémentaire de ceux-ci. Cet accessoire, qui réunit les deux skis uniquement dans leur partie centrale comportant les organes de fixation des chaussures, conserve une longueur très limitée, donc un encombrement réduit, sa compacité et sa légèreté permettant de le transporter facilement, par exemple dans un sac.

10 Les deux empreintes parallèles de l'accessoire , prévues pour s'emboîter sur les deux skis, s'étendent sur toute la longueur de l'accessoire, et ont une largeur permettant d'accepter tous les skis de largeurs habituelles, ces empreintes étant délimitées extérieurement par
15 des rebords des parties latérales de l'accessoire. Entre ces deux empreintes parallèles, l'accessoire comporte avantagement une partie médiane allongée faisant saillie sous l'accessoire, et de préférence profilée à son extrémité avant, pour constituer un patin qui augmente
20 la surface portante des skis dans la région des organes de fixation des chaussures ; les flancs de ladite partie médiane délimitent les deux empreintes du côté intérieur.

Des cales compensatrices amovibles peuvent être placées de part et d'autre de la partie médiane de l'accessoire, sur le côté intérieur des deux empreintes parallèles, pour réaliser un calage latéral au cas où les skis avec lesquels est utilisé l'accessoire auraient une largeur laissant un jeu trop important par rapport à la
25 largeur des empreintes.

30 D'autres cales compensatrices peuvent être placées, si nécessaire, sur les deux parties latérales symétriques de l'accessoire qui se positionnent entre les organes avant et arrière de fixation des chaussures sur les skis. Ces cales d'épaisseur, de préférence autocollantes et
35 réalisées en, ou recouvertes d'un matériau anti-friction, peuvent être importantes dans certains cas pour un bon fonctionnement des fixations de chaussures, et pour un

blocage efficace de l'accessoire entre les semelles des chaussures d'une part et les skis d'autre part.

Dans une forme de réalisation de l'invention, la partie avant de l'accessoire est profilée et relevée
5 à la manière d'une spatule de ski, et elle comporte deux ailes latérales avec rebords prenant place en avant des organes avant de fixation des chaussures sur les skis ; l'accessoire présente ainsi deux fenêtres ou évidements latéraux, délimités par ses ailes avant et par ses deux
10 autres parties latérales symétriques, qui permettent un positionnement précis de l'accessoire par rapport aux organes avant de fixation des chaussures, donc par rapport aux skis.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'ac-
15 cessoire est muni d'un lien souple, par exemple attaché à sa partie arrière, permettant d'éviter sa perte en s'attachant aussi temporairement à un autre élément, tel qu'un organe de fixation des chaussures, ou encore autour du pied ou de la cheville du skieur. Ce lien souple peut
20 aussi faciliter le transport de l'accessoire, lorsque celui-ci n'est pas utilisé.

Du point de vue de l'utilisation, l'accessoire objet de l'invention, et l'ensemble formé par la réunion de deux skis au moyen de cet accessoire, comportent de
25 nombreux avantages :

- L'accessoire est peu coûteux, et il permet, pour un investissement modique, de s'initier à la pratique du monoski, ceci notamment pour des enfants.

- Cet accessoire permet de repasser à volonté et
30 très rapidement de l'utilisation "monoski" à l'utilisation ordinaire des skis, pour ne pas subir les inconvénients d'un véritable monoski, notamment : dans des passages difficiles tels que ceux où la neige est glacée, dans des passages interdits aux monoskis, sur les installations
35 de remontée mécanique...

- L'ensemble formé par deux skis réunis au moyen de l'accessoire présente des qualités supérieures au monoski

habituel, sur certains types de neige ou de terrain, notamment : "accrochage" amélioré par le fait que cet ensemble comporte au total quatre carres (celles des deux skis) et non pas seulement deux carres ; souplesse et confort
5 augmentés du fait que les parties avant et arrière de chaque ski restent entièrement libres et peuvent fléchir indépendamment de celles de l'autre ski ; grande maniabilité permettant de skier sur des pistes de neige dure et
10 damée , ce qui est difficile avec un monoski habituel.

10 - Enfin, cet accessoire n'empêche nullement le fonctionnement normal des fixations, notamment leur ouverture en cas de chute du skieur, ce qui garantit une utilisation en toute sécurité.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise à
15 l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation de cet accessoire pour la transformation temporaire d'une paire de skis en un genre de monoski, et illustrant son utilisation :

20 Figure 1 est une vue en plan par dessus montrant un accessoire conforme à l'invention, représenté seul ;

Figure 2 est une vue en coupe longitudinale de l'accessoire, suivant II-II de figure 1 et à échelle agrandie ;

25 Figure 3 en est une vue en coupe transversale, suivant III-III de figure 2 ;

Figure 4 est une vue en perspective montrant cet accessoire en position d'utilisation, réunissant deux skis représentés partiellement ;

30 Figure 5 est une vue en plan par dessous, correspondant à figure 4 ;

Figure 6 est une vue de côté du même accessoire, illustrant son blocage sur chaque ski par la pression de la chaussure ;

35 Figure 7 est une vue en perspective, illustrant un mode de transport de cet accessoire, lorsqu'il n'est pas utilisé.

L'accessoire objet de l'invention, représenté seul aux figures 1 à 3, se présente comme une plaque (1) réalisée d'une seule pièce par moulage d'une matière plastique mécaniquement résistante. La plaque (1), de structure symétrique par rapport à son axe longitudinal (2), comporte une partie médiane allongée (3). Deux parties symétriques (4), faisant saillie latéralement, se rattachent à l'arrière de la partie médiane (3). A son extrémité avant, cette partie médiane (3) est profilée, et prolongée latéralement par deux ailes (5). L'accessoire présente ainsi de chaque côté, entre la partie latérale (4) et l'aile (5), un évidement (6) de forme générale rectangulaire, pouvant se prolonger à l'avant par une encoche (7) creusée dans le bord arrière de l'aile (5).

En se référant aux figures 2 et 3, la partie médiane (3) forme une certaine saillie sous l'accessoire, par rapport aux parties latérales (4) et aux ailes (5). De plus, les côtés extérieurs longitudinaux des parties latérales (4) et des ailes (5) comportent des rebords (respectivement 8,9), alignés et dirigés vers le bas. Ces particularités définissent sous l'accessoire deux empreintes parallèles (10), dont chacune est délimitée, du côté intérieur, par l'un des flancs (11) de la partie médiane (3) et, du côté extérieur, par un rebord (8) et un rebord (9).

Comme le montrent la figure 3 et surtout les figures suivantes 4 et 5, les deux empreintes parallèles (10) permettent d'emboîter l'accessoire (1) sur deux skis (12) disposés parallèlement, avec un écartement correspondant sensiblement à la largeur de la partie médiane (3), chaque ski (12) s'introduisant dans l'une des empreintes (10). Les parties latérales (4) de l'accessoire (1) sont posées sur les skis (12) en arrière des butées avant de fixation (13) des chaussures, entre ces organes avant de fixation et les talonnières qui ne sont pas représentés ici. Les ailes (5) de l'accessoire (1) prennent place en avant des butées avant de fixation (13) des chaussures, les embases (14) de ces butées avant (13) s'engageant dans les enco-

ches (7) des ailes (5).

Si les empreintes (10) ont une largeur supérieure à celle des skis (12), créant un jeu excessif, des cales compensatrices allongées (15) sont appliquées contre les
5 flancs (11) de la partie médiane (3), comme le montre la figure 5. Les cales (15), insérées entre les flancs (11) de la partie médiane (3) et les chants intérieurs des skis (12), sont prévues amovibles et comportent, à cet
10 effet, des ergots pouvant être introduits dans des trous (16) ménagés sur les flancs (11) de la partie médiane (3) - voir aussi figures 1 et 2. Dans tous les cas, les chants extérieurs des skis (12) viennent à proximité des rebords (8,9) des parties latérales (4) et des ailes (5).

L'accessoire (1) se trouvant emboîté sur les deux
15 skis (12) comme décrit ci-dessus, sa solidarisation complète avec les deux skis (12) est obtenue simplement en effectuant le geste habituel de chaussage des skis, consistant pour le skieur à introduire successivement ses deux chaussures (17) dans les organes de fixation constitués par les butées avant (13) et les talonnières (18) -
20 figure 6. Les semelles des chaussures (17) viennent alors exercer, sur les parties latérales (4) de l'accessoire (1), une forte pression qui bloque ces parties (4) entre le dessous des chaussures (17) et les surfaces supérieures
25 des skis (12), ce qui réunit en un ensemble rigide l'accessoire (1), les deux skis (12) et les deux chaussures (17).

Les deux parties latérales (4) de l'accessoire (1) peuvent recevoir, si nécessaire, des plaquettes (19) constituant des cales d'épaisseur - voir figures 4 et 6.
30

La réunion des deux skis (12) au moyen de l'accessoire (1) réalise un genre de monoski, dont la surface portante comprend non seulement les semelles des deux skis (12), mais encore la face inférieure de la partie médiane
35 (3), constituant une sorte de patin profilé. Toute la partie avant de l'accessoire (1), incluant les ailes (5), est également profilée en étrave et relevée comme indiqué

en (20), pour dégager la neige.

Un anneau (21), formé à l'extrémité arrière de la partie médiane (3) de l'accessoire, permet l'accrochage d'un lien souple (22) tel que câble ou lanière, se terminant par une boucle pouvant être attachée autour de la butée avant (13) de l'un des skis (12), afin d'éviter la perte de l'accessoire (1) en cas de déchaussage - voir figure 6.

Lorsque le skieur veut repasser de l'utilisation "monoski" à l'utilisation habituelle des skis (12), il lui suffit d'ouvrir les fixations (13,18) ce qui libère l'accessoire (1). Le lien (22) peut alors être utilisé pour le transport de cet accessoire (1), en l'accrochant par exemple "en bandoulière" comme montré à la figure 7, ce qui permet, par exemple, d'emprunter commodément une installation de remontée mécanique. Le faible encombrement de l'accessoire (1) permet aussi de le transporter aisément dans un sac, par exemple un sac à dos, et aussi de le ranger facilement.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme de réalisation de cet accessoire pour la transformation temporaire d'une paire de skis en un genre de monoski qui a été décrite ci-dessus, à titre d'exemple ; elle embrasse, au contraire, toutes les variantes respectant le même principe, quel qu'en soient notamment les détails de formes ou les dimensions.

REVENDEICATIONS

1. Accessoire pour la transformation temporaire d'une
paire de skis en un genre de monoski, caractérisé en ce
qu'il est constitué par une plaque (1) qui comporte deux
5 empreintes (10) sensiblement parallèles pour son emboîte-
ment sur les deux skis (12) d'une paire de skis, ainsi
que des parties latérales symétriques (4) se positionnant
entre les organes avant (13) et arrière (18) de fixation
des chaussures (17) sur les skis (12), de telle sorte que
10 la solidarisation des chaussures (17) avec les skis (12)
provoque, par la pression des semelles des chaussures (17)
sur lesdites parties latérales (4), la solidarisation des
deux skis (12) au moyen de la plaque (1).

2. Accessoire selon la revendication 1, caractérisé
15 en ce que ses deux empreintes parallèles (10), prévues
pour s'emboîter sur les deux skis (12), s'étendent sur
toute la longueur de l'accessoire (1), et sont délimitées
extérieurement par des rebords (8) des parties latérales
(4).

20 3. Accessoire selon la revendication 1 ou 2, caracté-
risé en ce qu'il comporte, entre ses deux empreintes
parallèles (10), une partie médiane allongée (3) faisant
saillie sous l'accessoire (1) pour constituer un patin qui
augmente la surface portante des skis (12) dans la région
25 des organes (13,18) de fixation des chaussures (12), les
flancs (11) de ladite partie médiane (3) délimitant les
deux empreintes (10) du côté intérieur.

4. Accessoire selon la revendication 3, caractérisé
en ce que sont prévues des cales compensatrices amovibles
30 (15) placées de part et d'autre de sa partie médiane (3),
sur le côté intérieur des deux empreintes parallèles (10),
pour réaliser un calage latéral des skis (12).

5. Accessoire selon la revendication 4, caractérisé
en ce que les cales compensatrices amovibles (15) compor-
35 tent des ergots aptes à être introduits dans des trous
(16) ménagés sur les flancs (11) de la partie médiane (3).

6. Accessoire selon l'une quelconque des revendica-

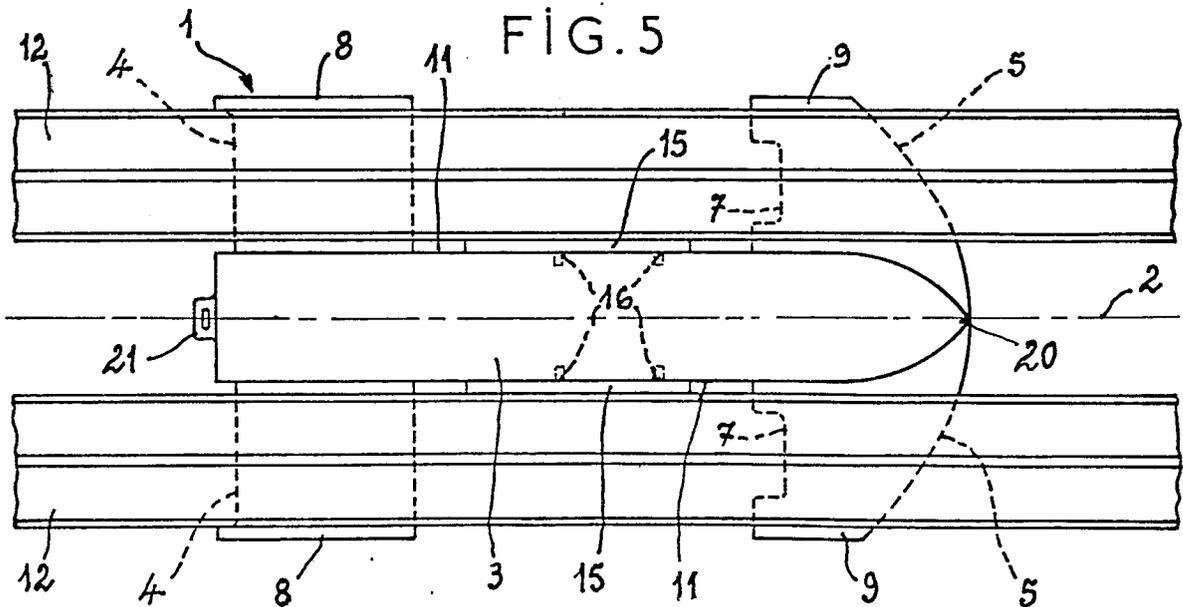
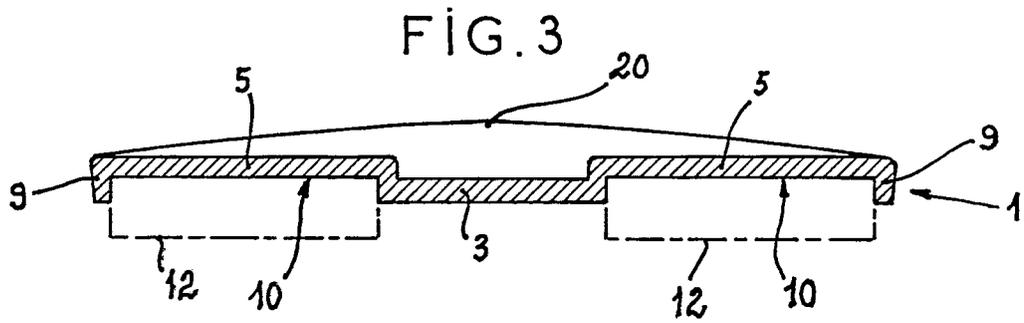
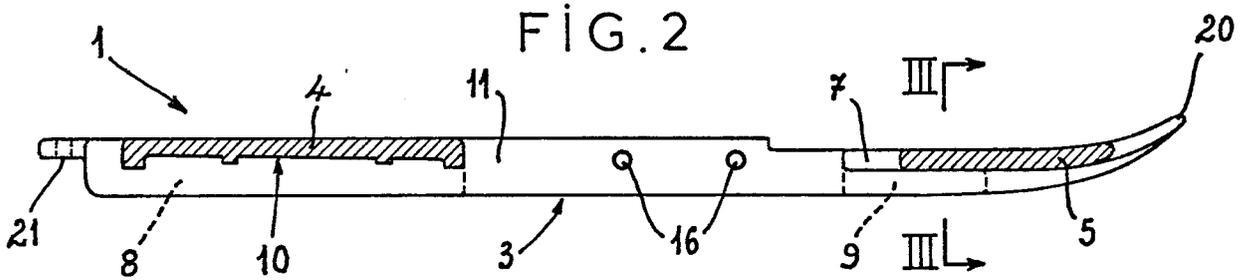
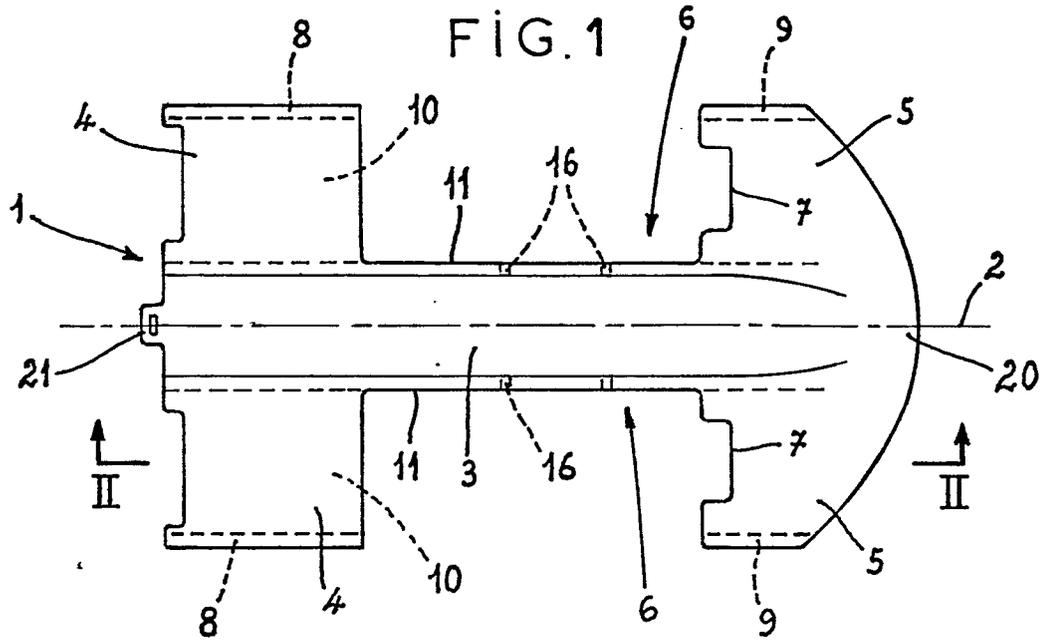
tions 1 à 5, caractérisé en ce que sont prévues en outre des cales compensatrices d'épaisseur (19) placées sur les deux parties latérales symétriques (4) qui se positionnent entre les organes avant (13) et arrière (18) de fixation des chaussures (17) sur les skis (11).

5
7. Accessoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que sa partie avant (20), profilée et relevée à la manière d'une spatule de ski, comporte deux ailes latérales (5) avec rebords (9) prenant
10 place en avant des organes avant (13) de fixation des chaussures (17) sur les skis (12).

8. Accessoire selon la revendication 7, caractérisé en ce qu'une encoche (7) est creusée dans le bord arrière de chaque aile (5), pour recevoir l'embase (14) d'un organe avant (13) de fixation d'une chaussure.

15
9. Accessoire selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il est muni d'un lien souple (22) apte à être attaché aussi temporairement à un autre élément.

20
10. Accessoire selon la revendication 9, caractérisé en ce que le lien souple (22) est attaché à sa partie arrière (en 21).



0159952

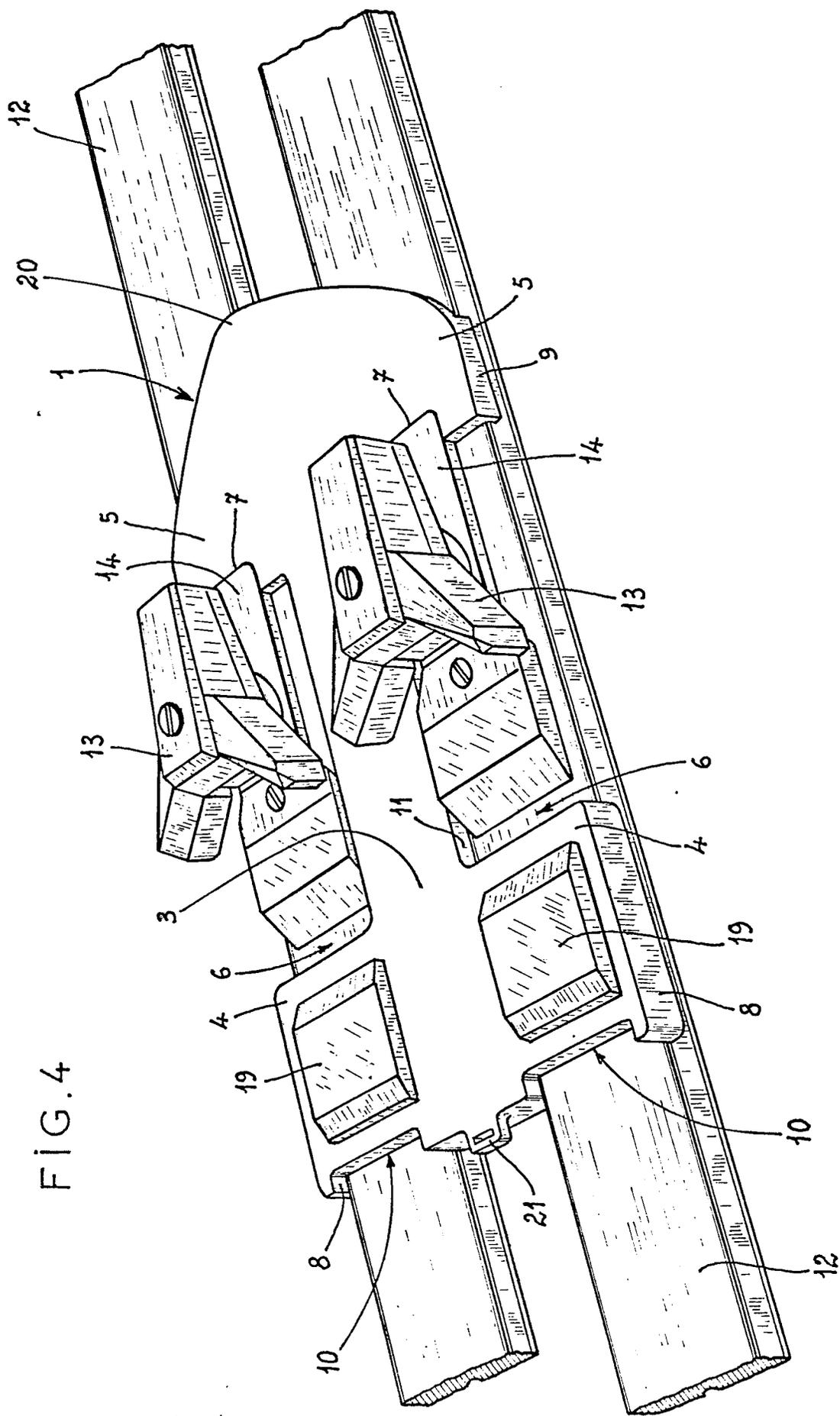


FIG. 4

0159952

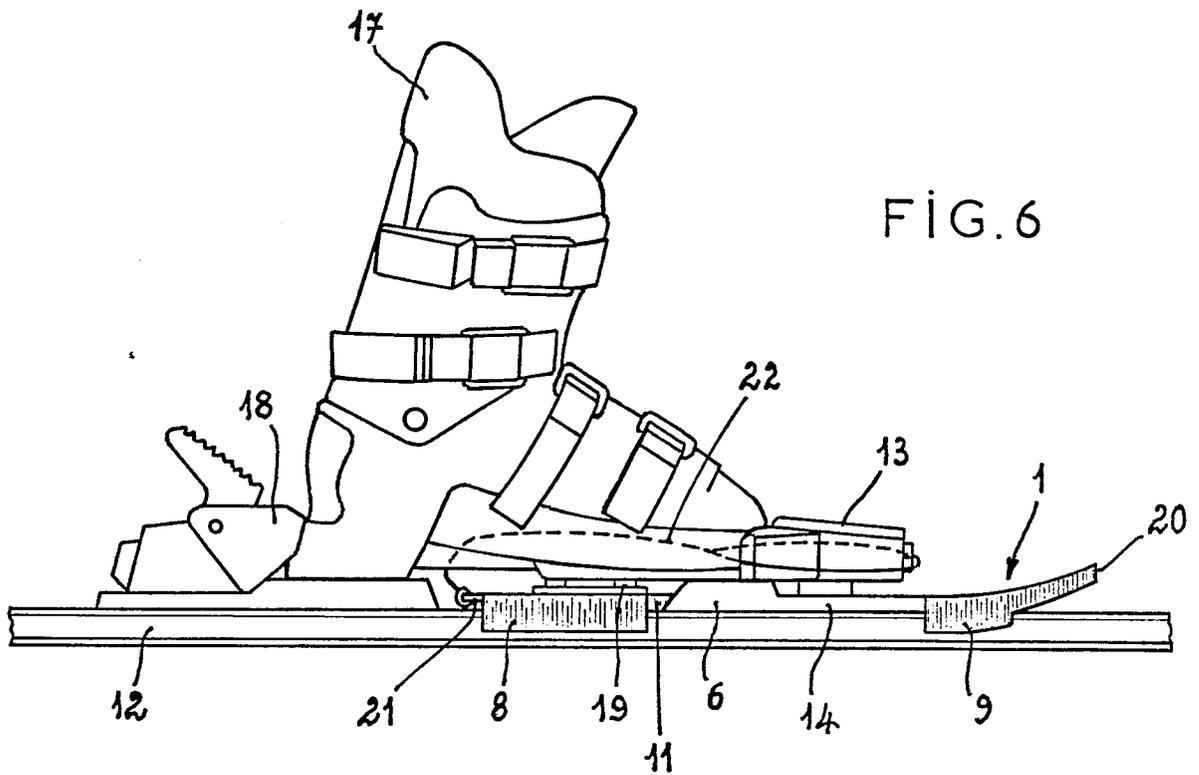


FIG. 6

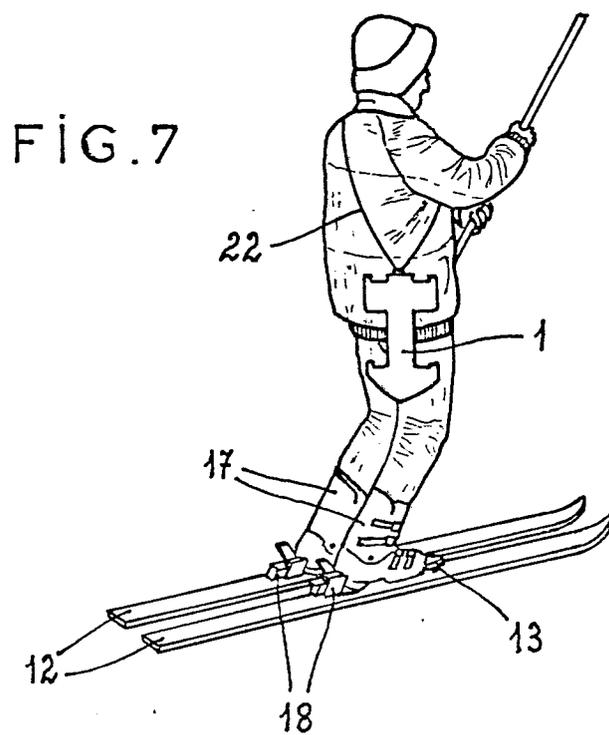


FIG. 7



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 493 789 (PAYEN) * En entier *	1,2	A 63 C 5/16
A	FR-A-2 501 515 (GRANGE) * En entier *	1-3,7	
A	FR-A-2 083 042 (KLAUS) * En entier *	1-3,7	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 63 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-06-1985	Examinateur LEMERCIER D.L.L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			